

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 98

présenté par
M. Colas-Roy

ARTICLE 3 TER

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« ces impacts »

les mots :

« cet impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.